



CCAS de Lorette

x♦x♦x

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210089-20240606-DEL20240611-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2024

Nombre de Membres

en exercice : 8

présents : 6

votants : 7

**L'an deux mille vingt-quatre,
Le 6 Juin à dix-huit heures,**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE LORETTE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY
Date de la convocation : 28 Mai 2024

OBJET : 2024/06-11 - ATTRIBUTION D'ENTRÉES GRATUITES À LA BAINNADE NATURELLE ARNAUD BELTRAME DE LORETTE

PRÉSENT(E)S :

M. Gérard TARDY, Mme Virginie KERGOT, Mme Evelyne ORIOL, Mme Christine AMERI, Mme Maud PITZALIS, Mme Malika ZENAF.

ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S : Mme Annick LESUEUR, M. Jean-Sébastien PAYRE

POUVOIR(S) : Mme Annick LESUEUR à Mme Virginie KERGOT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

Préfecture de la Loire
Reçu, le

Bureau gestion des moyens et coordination des Services de l'Etat

Notifié, le

CCAS - Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE
☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ actionsociale@ville-lorette.fr
Site internet : www.ville-lorette.fr

Monsieur Le Président vous rappelle que le Conseil Municipal dans sa délibération 2023-05-61 du 25/05/2023, a attribué 60 entrées gratuites à la Baignade Naturelle Arnaud Beltrame, chaque année, en faveur du Centre Communal d'Action Sociale de Lorette.

Critères d'attribution par ordre de priorité :

- 1/ familles avec enfant(s), bénéficiaires de l'Aide Alimentaire Lorettoise
- 2/ familles sans enfant, bénéficiaires de l'Aide Alimentaire Lorettoise
- 3/ bénéficiaires des Tickets Taxis (séniors et personnes handicapées).

Il est entendu que :

- le nombre de places par famille sera égal au nombre de personnes constituant la famille (ex : un couple avec 2 enfants de + de 5 ans, bénéficiera de 4 entrées gratuites) ;
- cette attribution sera mensuelle ; une remise pour le mois de Juillet et une remise pour le mois d'Août ;
- le retrait des entrées gratuites se fera uniquement au CCAS au jour et heures de permanence de l'Adjointe CCAS, Mme Virginie KERGOT : le jeudi matin de 10 h à 12 h ;
- Les entrées gratuites seront distribuées dans la limite des 60 attribuées par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, en date du 27/06/2023, les Membres du CA ont voté l'attribution de :

- 15 entrées gratuites en faveur du Secours Populaire,
- 15 entrées gratuites en faveur du Centre Social « les couleurs du Monde »,

soit 30 entrées en faveur de ces deux associations, sur le total de 60 entrées annuelles attribuées par le Conseil Municipal.

Il est entendu que les bénéficiaires devront être des familles Lorettoises nécessiteuses avec enfants, et devront se présenter au jour et heures de permanence de l'Adjointe CCAS, Mme Virginie KERGOT : le jeudi matin de 10 h à 12 h, munis d'une lettre signée par l'Association bénéficiaire et de leur pièce d'identité.

M. Le Président vous propose de renouveler ces attributions à ces 3 associations selon les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuvé à l'unanimité la proposition de son Président.

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 10 Juin 2024**

**Le Président du CCAS,
Gérard TARDY**



CCAS - Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE
☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ actionsociale@ville-lorette.fr
Site internet : www.ville-lorette.fr